



Zonage de l'Assainissement Volet : Eaux Usées Annexes sanitaires au PLU - Volet Eaux Usées

Zones d'assainissement collectif :

- Réseau E.U. existant
- Assainissement collectif existant

Zones d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif

Divers :

- Zone humide (inventaire départemental)
- PLU (Zones U et AU)
- Réseau hydrographique
- Périmètre de protection de captage (P; immédiat; PR, rapproché; PE, éloigné)

Date : Août 2019

Echelle : 1/5000

Fichier : Zonage_EU_Domancy.qgis

Dessin : M.ROSSAT



ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Saumon :** Terrain moyennement perméable : sols à surface, pente moyenne.
-> Filtration conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé
Rejet dans des tranchées d'épandage.
-> En cas de manque de place ou topographie difficile:
Filtre conseillé: Filtrière compacte ou "innovante"

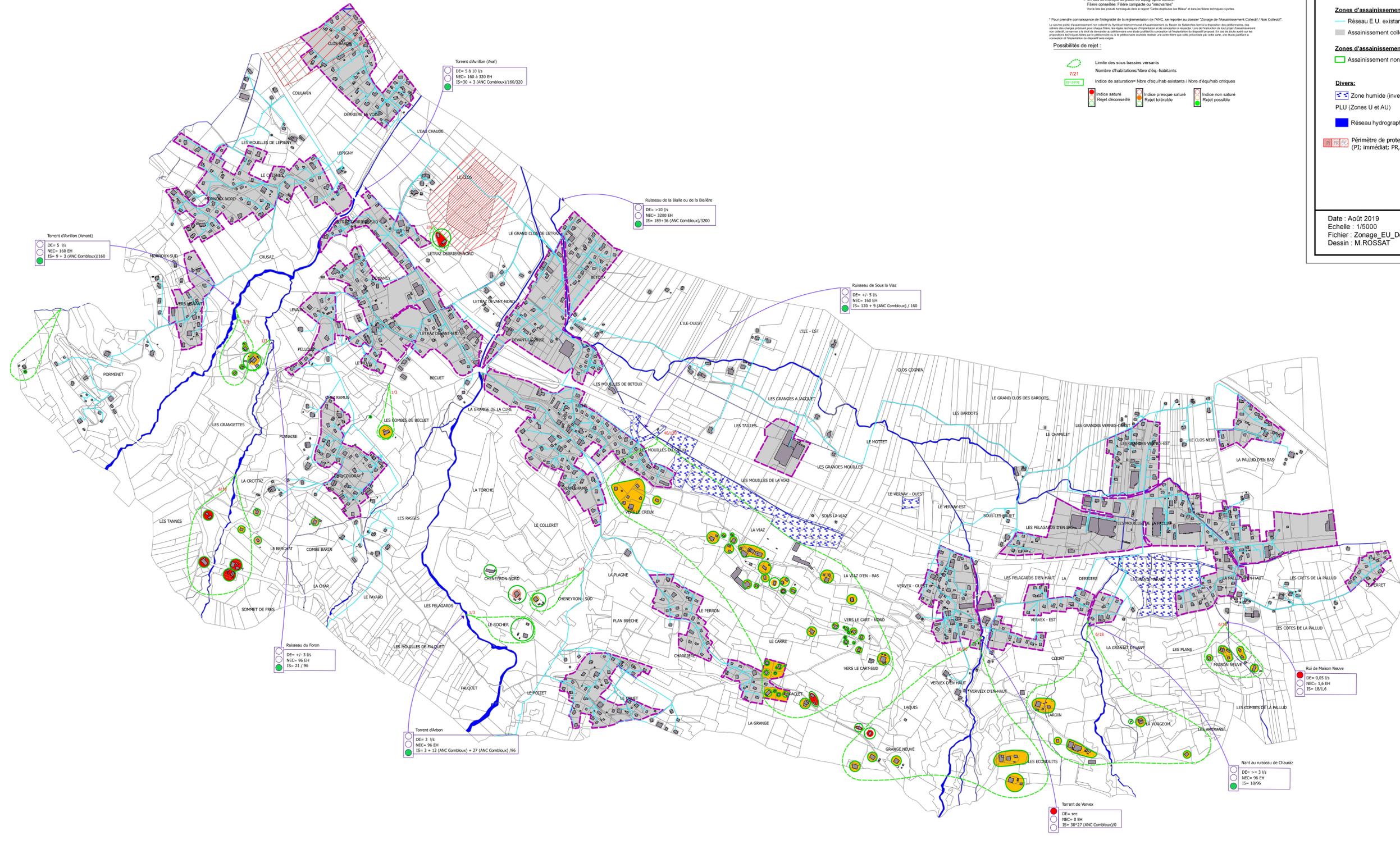
ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Orange :** Terrain moyennement perméable.
-> Filtration conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé
-> En cas de manque de place:
Filtre conseillé: Filtrière compacte ou "innovante"
-> En cas de manque de place ou topographie difficile:
Filtre conseillé: Filtrière compacte ou "innovante"
- Rouge :**
-> Filtration conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé drainé.
Rejet dans le milieu hydraulique superficiel.
Infiltration interdite: Zone sensible et/ou risque de désaturation.
-> Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration.
-> En cas de manque de place ou topographie difficile:
Filtre conseillé: Filtrière compacte ou "innovante"

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Possibilités de rejet :

- Limite des sous bassins versants
- Nombre d'habitations/Nombre d'éq.-habitants
- Indice de saturation = Nbre d'éq/ha existants / Nbre d'éq/ha critiques
- Indice saturé
- Rejet déconseillé
- Indice presque saturé
- Rejet tolérable
- Indice non saturé
- Rejet possible



Torrent d'Avillon (Amont)

- DE= 5 l/s
- NEC= 160 EH
- IS= 9 + 3 (ANC Comboux) 160

Torrent d'Avillon (Aval)

- DE= 3 à 10 l/s
- NEC= 160 à 320 EH
- IS= 30 + 3 (ANC Comboux) 160/320

Ruisseau de la Biale ou de la Bialère

- DE= >10 l/s
- NEC= 3200 EH
- IS= 189+36 (ANC Comboux) 3200

Ruisseau de Sous la Viaz

- DE= +/- 5 l/s
- NEC= 160 EH
- IS= 120 + 9 (ANC Comboux) 160

Ruisseau du Foron

- DE= +/- 3 l/s
- NEC= 96 EH
- IS= 21 / 96

Torrent d'Arion

- DE= 3 l/s
- NEC= 96 EH
- IS= 3 + 12 (ANC Comboux) = 27 (ANC Comboux) 96

Torrent de Verveix

- DE= 96C
- NEC= 6 EH
- IS= 30+27 (ANC Comboux) 0

Roi de Maison Neuve

- DE= 0,05 l/s
- NEC= 1,6 EH
- IS= 18/1,6

Ruisseau de Chauraz

- DE= >= 3 l/s
- NEC= 96 EH
- IS= 18/96